

Vous êtes propriétaire occupant ou propriétaire bailleur ? Vous souhaitez rénover votre logement ? Vous pouvez bénéficier d'aides, comme **MaPrimeRénov'**, pour la rénovation énergétique, ou **MaPrimeAdapt'**, pour l'adaptation à la perte d'autonomie. Leur montant dépend de la nature des travaux envisagés et de vos revenus.

Avant de vous lancer dans votre projet de rénovation, renseignez-vous auprès du **Guichet France Rénov' du Gers** et profitez de conseils neutres, personnalisés et gratuits.

Depuis le 1^{er} janvier 2025, le Département du Gers, en collaboration avec l'Etat et l'Anah, a lancé un Pacte territorial France Rénov'. Ce dispositif bénéficie également du soutien financier de la Communauté de Communes du Grand Armagnac.

Pour votre territoire, une permanence est assurée à Eauze les **3^{èmes} mercredis du mois**, de 14h à 17h, au siège de la Communautés de Communes (sur rendez-vous).

Contact Guichet France Rénov' du Gers : 05 62 67 31 30

Horaires d'accueil téléphonique :

- Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 9h à 12h et 14h à 16h
- Mercredi : 9h à 12h

L'accueil du public se fait uniquement sur rendez-vous.

Attention, il existe des arnaques, alors soyez vigilants !

Pour réaliser vos travaux en toute sérénité, suivez nos conseils et bons réflexes. Et si vous avez le moindre doute, à n'importe quel moment de votre projet : contactez un conseiller France Rénov'.

Les 3 types de démarchage



Par téléphone

Le démarchage téléphonique est interdit par la loi. Les administrations ne démarchent pas pour les travaux. En aucun cas une entreprise ne peut se revendiquer de l'Anah, de France Rénov' ou d'un organisme public pour vous démarcher.



Sur internet

Ne laissez pas vos coordonnées personnelles et identifiants fiscaux sur les sites internet de rénovation. Avec ces informations un tiers malveillant pourrait demander des aides d'État à votre place.



À domicile

Ne signez rien lors de la première visite. Prenez le temps de faire des devis comparatifs.